

## I – Généralités :

Démarrage des travaux de génie civil et de confortement de la digue (Tranche 2023) : 05 juillet 2023.

La première tranche de travaux de génie civil et de confortement de la digue 2023 s'étend de La Grenouillère jusqu'au droit de l'avenue du Colifichet. Ce linéaire est conforme à la première tranche de travaux 2023 prévue par VNF et aux abattages réalisés. Les zones rouge et bleue ont été rigoureusement respectées au niveau des abattages, le piquetage des travaux de génie civil réalisé par l'entreprise VCMF avant la réunion préparatoire du 11 mai dernier suit avec la même rigueur cette ligne située entre la zone rouge et bleue. La limite haute de l'enrochement en cours est respectée. Tout ceci est conforme aux cahiers des charges VNF (maîtrise d'ouvrage) et SAFEGE (maîtrise d'œuvre). La note préliminaire aux travaux de terrassement et de génie-civil du confortement de la digue de Croissy-sur-Seine du Marché Public de Travaux VNF précise et confirme tous ces aspects et points sans faille.

Le piquetage en rouge en sommet de digue correspondait à la matérialisation des plots de 11 m sur tout le linéaire car l'exécution des travaux se fait en mode « touche de piano » pour des raisons de calcul et de sécurité. La hauteur d'enrochement est rigoureusement respectée, elle est conforme à nos observations du 11 mai 2023 et à la réunion de chantier n° 1 du 21 juillet 2023 (Cf. Compte rendu de réunion du 11 mai 2023 et du 21 juillet 2023).

Le piquetage de sommet d'enrochement a disparu à l'avancement du terrassement (logique et normal), cette ligne de crête est conservée sans faille, elle est gérée par le guidage GPS de la pelle mécanique.

Les plots de 11 m perpendiculaires à la Seine se rejoignent aujourd'hui puisque l'enrochement est en cours et avance normalement (Cf. Photos).

La partie située au-dessus de l'enrochement sera remblayée afin d'obtenir une pente (un profil) conforme au projet, en respectant la végétation haute (régénération naturelle) plus les arbres marqués d'un point rempli en bleu « ». La distance de 3 m est respectée pour les plots concernés à ce jour,

les racines de ces arbres observées le 21 juillet 2023 et le 29 septembre 2023 sont respectées, l'enrochement les préserve et les contourne comme prévu.

Le géotextile « blanc » et très visible actuellement est fixé et tendu sur la berge pendant l'enrochement, lors du remblaiement en terre végétale, il sera rabattu en sommet d'enrochement et sera masqué et recouvert lors de l'opération de remblaiement en terre (Cf. photos).

Le remblaiement en terre végétale du haut de l'enrochement jusqu'au sommet de la digue afin de retrouver la pente initialement prévue au projet sur tout le linéaire préservera au maximum le collet des arbres marqués d'un point rempli en bleu « », un évasement autour de ces sujets est

prévu dans

la mesure du possible afin d'éviter les recouvrements de collet sur une hauteur trop importante et les asphyxies qui condamneraient le patrimoine arboré préservé.

Comme le soulignait à nouveau Monsieur Sébastien BOULIÈRE de l'entreprise VCMF, aucun abattage n'est prévu à ce stade du chantier, le plus simple, le plus pratique et le plus rapide pour l'entreprise VCMF est de contourner les arbres comme prévu au dossier et au marquage plutôt que de faire venir une entreprise spécialisée (arboristes grimpeurs) pour démonter et abattre un arbre. L'entreprise VCMF a des délais à tenir et des moyens humains et matériels à gérer, ils ne peuvent pas se permettre de telles manœuvres dont l'impact financier serait important. Les abattages et les travaux de taille ont été réalisés dans la précédente phase du marché, l'objectif n'est pas de revenir en arrière.

Les souches qui résultent des abattages de la phase précédente et qui se trouvent en limite haute de la zone d'enrochement sont conservées au maximum et dans la mesure du possible (au-dessus du piquetage de l'enrochement). Les travaux de terrassement pour les essoucher seraient fortement préjudiciables aux arbres conservés (zone bleue) et à leur système racinaire qui s'enchevêtre et qui s'anastomose pour les mêmes essences. Il est prévu que ces souches soient arrasées selon les besoins pour les ramener au plus proche du sol. Dans les zones les plus pentues et très dépourvues de végétaux d'avenir, ces souches sont retirées. C'est ce que nous observons dans les zones les plus abruptes.

Sur le linéaire concerné par cette tranche de travaux 2023, quelques arbres de bonne venue et de grand développement de la zone bleue (= arbres préservés et conservés = marquage d'un point rempli en bleu « ») ont quelques branches longues qui plongent vers la Seine. Avec les rotations des

engins

de terrassement, il y a en certains endroits un risque d'arrachement des flexibles hydrauliques des machines, il est donc validé une suppression de ces quelques branches qui devra être exécutée par une entreprise spécialisée en taille et soins des arbres comme celle retenue pour la tranche précédente (Travaux arboricoles et d'abattage). Les angles et les sections de coupe sont impérativement à respecter tout comme l'architecture et la silhouette des arbres maintenus. Ces règles fondamentales de conduite normale d'arbres sont de rigueur et de mise. Les tailles « sauvages » et les arrachements d'axes majeurs ou secondaires ne sont pas tolérés à l'avancement du chantier de génie civil. Les quelques petits arrachements observés le 21 juillet 2023 et le 29 septembre 2023 sont à reprendre proprement en respectant les angles de coupe. Ces dégâts sont mineurs. Ces arrachements seront à reprendre lorsque l'entreprise spécialisée en taille et soins des arbres entamera la Phase 2 des travaux d'abattage et taille.

Le théodolite installé par l'entreprise VCMF sur la Seine (poteau) du côté de la berge opposée aux travaux (côté Croissy-sur-Seine) permet à l'entreprise mandataire de surveiller les travaux de génie civil durant toute leur durée. Ce théodolite est monté sur un poteau ou un mât relativement discret mais hors de portée humaine pour éviter le vandalisme et le vol, l'objectif est uniquement de capter en permanence l'ensemble de la berge concernée par les travaux pour surveillance et alerte en cas d'un désordre sur la digue pendant toutes les opérations de génie civil et de confortement. Pour rappel, ce théodolite ne prend pas de photos de personnes et de propriétés riveraines qui donnent sur la Seine (droit à l'image, droit de propriété privé, etc.). Il est uniquement destiné à capter les informations de la digue en cours de travaux.

NB 1 : ~~Les futures plantations artificielles ne sont pas forcément nécessaires tant la régénération naturelle est dynamique, elle assurera sans difficulté la strate arborée d'avenir et pérenne dite de « ripisylve ».~~

NB 2 : Dans le contexte d'enrochement avec apport de terre végétale, les jeunes végétaux plantés ~~dans~~ des conditions édaphiques complexes péricliteront en nombre important, c'est une évidence et une certitude au regard du contexte particulier de la berge et de la digue. La dynamique de croissance des espèces en place et endémiques issues de régénération naturelle prendra largement le dessus sur des végétaux plantés artificiellement. Sur un plan économique, paysager, écologique, environnemental, etc., ces futures plantations ne seront pas viables.

NB 3 : La palette végétale de ripisylve en place est à privilégier, l'introduction de Saule pleureur n'est pas conseillée sur le linéaire même s'il est adapté en bord de rivière, etc.

NB 4 : En ce qui concerne l'effondrement récent d'un gros brin de Peuplier en dehors du linéaire concerné par les travaux de la digue, la grume est à conserver en l'état et au sol pour la biodiversité, il ~~ne sert~~ à rien de l'évacuer. La partie extrême de la grume qui obstrue le chemin sur le haut de la digue est à débiter, le maintien du gros brin non abîmé est envisageable mécaniquement. Deux Erables sycomores situés le long du chemin en partie haute de la digue ont été cassés par la chute de ce très gros brin de Peuplier, leurs troncs de quelques mètres sont à abattre pour mise en sécurité.

## II – Déroulement des travaux :

1. La date de démarrage des travaux est le 05 juillet 2023. La fin des travaux est programmée au 30 novembre 2023.
2. Pour des raisons de calcul et de sécurité, les travaux de terrassement et d'enrochement sont réalisés par plot de 11 m de large. Un piquet rouge matérialisait ces plots en sommet de digue, aujourd'hui l'enrochement rejoint ces plots les uns aux autres.
3. La liaison de plusieurs plots est beaucoup plus représentative, elle permet de bien visualiser la hauteur de crête de l'enrochement.
4. Les premiers remblais en terre (au-dessus de l'enrochement) se feront à compter d'octobre 2023.  
Le chantier est fermé au public.
5. Les photos et les vidéos sont possibles mais en dehors de la présence des personnels et des engins en action pour une question de droit à l'image. Les photos et les vidéos peuvent être prises mais uniquement en dehors des heures et des jours de travail. Monsieur Sébastien BOULIÈRE de l'entreprise VCMF insiste sur ce point à respecter.

### III – Prochaine réunion de chantier :

La prochaine réunion de chantier sera fixée à la fin du mois d'octobre 2023, elle permettra de constater la fin de l'enrochement et d'observer les remblais en terre et une ligne de crête cohérente et homogène. Le rendez-vous se tient sur le parking depuis l'Île des Impressionnistes côté CHATOU.

---

Frédéric BIZIERE

Gérant

Expert Conseil en Arboriculture Ornementale

Expert Judiciaire Près la Cour d'Appel de Rennes





*La limite d'enrochement (Cf. compte rendu de réunion du 11 mai 2023 et du 21 juillet 2023) est rigoureusement respectée, les zones les plus abruptes et les plus dépourvues de végétaux d'avenir sont terrassées plus fortement pour consolidation et confortement de la digue. Ceci est conforme au marché et au projet.*



*La limite des travaux de génie civil et de confortement de la digue est conforme à la zone rouge et à la zone bleue ainsi qu'au marquage conjoint des cabinets GEO SEVE et APE. Les arbres marqués d'un point rempli en bleu « » sont conservés et préservés. Les systèmes racinaires de ces derniers ne sont pas touchés.*



*Le géotextile est installé pour les besoins de l'enrochement, en partie haute, il est aujourd'hui tendu et maintenu pour la mise en place des roches, il sera découpé et rabattu en partie haute à la fin de l'enrochement et au moment de la mise en place des remblais en terre. Le géotextile au-dessus de l'enrochement ne sera plus visible à la fin du chantier. Les liens fixés autour des troncs d'arbres seront bien évidemment déposés.*



*L'effondrement d'un gros brin de Peuplier en dehors de la zone de travaux de la digue obstrue le chemin en partie haute. La grume de cet arbre est à maintenir au sol pour la biodiversité, son extrémité est à débiter pour dégager le passage et la clôture de la propriété riveraine (TOTAL).*



*L'effondrement du gros brin de Peuplier a cassé dans sa chute deux Erables sycomores situés le long du chemin en sommet de digue. Leurs troncs sont à abattre pour mise en sécurité, ils pourront être laissés sur place pour la biodiversité.*